

Directives des stages préalables pour être admissible en :

Filière Gestion de la nature

1. CADRE

Les hautes écoles spécialisées (HES) proposent des formations de niveau supérieur équivalentes à celles proposées dans les universités, mais différentes par leur orientation pratique. Le mandat de prestations légal des hautes écoles spécialisées porte sur les études sanctionnées par un diplôme, la formation continue, la recherche appliquée et le développement ainsi que les prestations de service.

Les études en HES s'inscrivent en principe dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Ainsi, les titulaires d'une maturité professionnelle (MP), en possession d'un certificat fédéral de capacité (CFC) correspondant à la filière choisie, sont admis directement en première année d'études.

Pour les candidat·e·s ayant suivi un autre cursus, une pratique professionnelle est exigée.

2. DURÉE DES STAGES

Pour être admis·es dans la filière Gestion de la nature, **les candidat·e·s qui viennent d'une autre formation professionnelle** et les titulaires d'une maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent doivent effectuer des stages professionnels d'une durée totale équivalente à une année académique (une année à plein temps vacances comprises ou **10 mois à plein temps, soit 40 semaines effectives, à plein temps, sans compter les vacances**). Chaque stage doit être de **1 mois minimum au même endroit et d'au maximum 4 mois** (voir tableau page suivante). Les demandes de stage d'une durée inférieure ou supérieure aux conditions précitées seront analysées au cas par cas.

Pour les autres formations, la durée de ces stage est déterminée **sur dossier** en fonction du parcours antérieur de l'étudiant·e.

Les stages effectués auprès d'un membre de la famille (par ex. au sein de l'entreprise familiale) ne seront pas pris en compte.

3. BUT DES STAGES

Il est demandé au/à la futur·e étudiant·e de trouver des stages lui permettant d'acquérir les connaissances de base du métier. Dans ce but, nous invitons le/la candidat·e à mettre en place sa propre stratégie de recherche et de compléter le cas échéant avec les quelques institutions listées dans les descriptifs des thématiques sur le site Internet d'hepia (voir le document *thématiques des stages professionnels*, rubrique "stages professionnels", filière Gestion de la nature). Il s'agit principalement de travaux en relation avec la conservation et la gestion de l'environnement.

L'ensemble des stages effectués, doit permette au/à la candidat·e d'acquérir des connaissances théoriques et surtout pratiques notamment dans les domaines suivants :

- **Faune/Flore** : reconnaissance des plantes indigènes avec les noms latins et français + connaissance des principaux groupes faunistiques de Suisse (liste disponible sur le site Internet d'hepia, rubrique "stages professionnels", filière Gestion de la nature, document *connaissances à acquérir*)
- **Sciences de la terre** : connaissance des principaux sols et supports de culture
- **Techniques culturelles** : connaissances des techniques de multiplication des plantes, plantation et semis, entretien et périodes d'intervention, etc...
- **Machines agricoles et de chantier, outillage** : connaissance des principales machines utilisées pour la production des végétaux et de gestion des milieux (liste disponible sur le site Internet d'hepia, rubrique "stages professionnels", filière Gestion de la nature, document *connaissances à acquérir*)
- **Techniques informatiques** : connaissances des principaux outils informatiques et de leurs applications (Access, SIG, CAO/DAO,...)

Afin de s'assurer de la pertinence, la durée et la validité d'un stage, le/la candidat·e s'adressera au/à l'assistant·e en charge du suivi des stages qui lui sera assigné sur la lettre d'admissibilité. En cas de questions, il est possible d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : stage-info-gn.hepia@hesge.ch

Pour toute correspondance par courrier postal, veuillez-utiliser l'adresse suivante :

[**Nom et prénom de l'assistant-e en charge du suivi des stages**]

Route de Présinge, 150

CH-1254 Jussy

D'autre part, indépendamment de l'acquisition de compétences particulières liées à la Gestion de la nature, le stage doit aussi permettre au/à la candidat-e de se convaincre de la pertinence de l'orientation professionnelle choisie.

Les thématiques de stages sont classées en trois groupes. Il est demandé au/à la stagiaire d'effectuer au minimum 3 stages dans 3 secteurs différents parmi les 14 proposés, comme présenté ci-dessous :

Filière Conservation /Gestion 3 mois obligatoires				Filière Production 1 mois obligatoire				Filière Construction / aménagement 2 mois obligatoires			
Domaine professionnel	obligatoire	Durée Min Max		Domaine professionnel	obligatoire	Durée Min Max		Domaine professionnel	obligatoire	Durée Min Max	
Conservation de la nature (par ex. : services cantonaux, KORA, Museum)	oui (choisir au moins l'un des deux)	2	4	Agriculture	oui (choisir au moins l'un des deux)	1	2	Paysagisme (par ex. : Sital SA)	oui	2	3
Diagnostic écologique (par ex. : Ecotec, BTEC)		2	4	Horticulture/Pépinière (par ex. : jardineries, Pépinières Genevoises)		1	2	Architecture du paysage (par ex. : Martin paysage)	non	1	2
Foresterie (par ex. : services forestiers)	non	1	2	Pêche professionnelle (par ex. : services cantonaux de la pêche)	non	1	2	Construction (par ex. : Bureau de génie civil, géomètre...)	non	1	2
Education à l'environnement (par ex. : La Libellule, Pro Natura, WWF)	non	1	2	Sylviculture	non	1	2	Gestion et traitement des déchets (par ex. : STEP cantonales)	non	1	1
Recherche et enseignement (par ex. : filière GIV Hepia)	non	1	3								

4. DÉMARCHES

▪ Dépôt de candidature :

Avoir transmis, dans les délais indiqués, un formulaire d'inscription à hepia dûment complété et validé avec copie des diplômes et bulletins de notes, ainsi que la preuve de paiement des frais de dossier (dossier d'inscription ordinaire à hepia). Cette première démarche officielle s'effectue avant le début des stages préalables, soit plus d'une année avant la rentrée concernée.

▪ Recherche de stages :

La recherche de stages professionnels incombe entièrement au/à la candidat-e, néanmoins, une liste d'entreprises est à disposition dans le document *Thématiques des stages professionnels*, disponible sur le site Internet d'hepia, rubrique "stages professionnels", filière Gestion de la nature.

▪ Annonce de stages :

Toute proposition de stage doit être annoncée et validée par l'assistant-e en charge du suivi des stages. Pour ce faire, le formulaire de proposition de stage (également disponible sur le site d'hepia, rubrique "stage professionnel", filière Gestion de la nature, document *formulaire de proposition de stage*) doit être envoyé avant chaque stage pour validation **au plus tard une semaine avant la date du début du stage.**

Les stages professionnels doivent être en adéquation avec les objectifs de la filière décrits dans le tableau ci-dessus.

5. DOCUMENTS À FOURNIR EN VUE D'UNE VALIDATION DE STAGE :

Pour chaque stage effectué, le/la candidat-e devra fournir :

- **Un formulaire d'appréciation de stage professionnel préalable établi par le maître de stage** (à trouver sur le site Internet d'hepia, rubrique "stages professionnels", filière Gestion de la nature, document *formulaire d'appréciation de stage*). Le maître de stage peut soit l'adresser directement à l'assistant-e en charge du suivi des stages préalables (adresse citée plus haut), soit le remettre au/à la stagiaire qui le transmettra avec son rapport de stage. Ce document est le seul qui valide officiellement les stages effectués. Si lors de l'envoi du rapport, le stage n'est pas terminé, le/la stagiaire indiquera de manière détaillée le déroulement prévu pour la période restante.
- **Un rapport de stage (travail personnel) rédigé par le/la stagiaire** (travail personnel de l'ordre de 5 pages) décrivant les tâches effectuées et précisant la nature technique des travaux réalisés ainsi que les compétences acquises, de même que les points faibles dans le déroulement du stage. Le rapport de stage doit être envoyé en format *Word* (.doc) pour faciliter la correction des responsables de stage puis en version PDF une fois le rapport validé.

Ces deux documents sont à envoyer à l'adresse mail suivante : stage-info-gn.hepia@hesge.ch au terme de chaque période et **au plus tard 1 mois** après la fin de chaque stage, mais au plus tard le 15 août précédant le début des études, pour le dernier stage.

Rapport de stages professionnels

Le rapport de stage professionnel est un document de synthèse rédigé par le/la stagiaire. Les directives de présentation sont les suivantes :

- **Mention des données de base** : nom et prénom du stagiaire, titre du stage professionnel, nom de la structure d'accueil et ses coordonnées, dates exactes du stage et durée en semaines.
- **Forme du rapport de stages** : format A4, portrait de préférence, environ 5 pages par stage. Il doit comporter une introduction, une description des tâches effectuées avec des illustrations insérées dans le texte et une conclusion. Les entreprises seront présentées succinctement, les différents travaux effectués doivent être décrits et les plus intéressants d'entre eux seront détaillés dans une partie spécifique.

Le rapport peut également contenir quelques commentaires personnels sur :

- La diversité et l'intérêt didactique des activités effectuées lors du stage professionnel
- L'encadrement lors du stage professionnel
- L'ambiance et les conditions de travail en général

6. VALIDATION DE STAGE

Les documents remis par le/la candidat-e feront l'objet d'une évaluation par une commission composée par les assistants d'enseignement en charge et/ou le responsable du suivi des stages préalables. Hepia se réserve le droit de ne pas accepter le stage et de ne pas valider la pratique professionnelle. De plus, si nécessaire, un entretien avec le/la candidat-e peut éventuellement être exigé afin de clarifier certaines parties du rapport. Aucune note n'est attribuée au rapport, ce dernier étant uniquement validé ou non validé.

7. ASPECTS ADMINISTRATIFS

Les remarques générales énoncées ci-dessous sont valables pour l'ensemble des domaines professionnels présentés.

En principe, les postes de stagiaire ne sont pas rémunérés. Il s'agit d'un échange de bons procédés entre la formation attendue par le/la stagiaire et les services fournis par celui/celle-ci à la structure d'accueil (défraiement possible selon les structures).

Le/La candidat-e doit pouvoir justifier des assurances suivantes :

- responsabilité civile
- accidents professionnels et non professionnels
- maladie

La question d'assurance doit être discutée avec le maître de stage avant le début du stage.

Les périodes de vacances doivent être planifiées avec le maître de stage avant le début du stage et ne sont pas intégrées dans sa durée.

Les stages professionnels peuvent comporter des horaires irréguliers.

Les travaux dangereux ne doivent pas être effectués sans un encadrement approprié et les mesures de sécurité requises.

Les diverses activités requièrent en général une bonne condition physique.

8. CONTROLE D'APTITUDES PROFESSIONNELLES

Les connaissances professionnelles de base nécessaires à la filière Gestion de la nature sont contrôlées lors d'un examen spécifique qui a lieu durant la deuxième quinzaine du mois d'août. Seul-e-s les candidat-e-s ayant réussi le contrôle d'aptitudes professionnelles (CAP) seront admis-e-s.

Les candidat-e-s sont amené-e-s à participer aux tests suivants, selon les connaissances attendues (cf. la partie "But des stages" en première page du présent document) :

- Identification des espèces animales et végétales
- Connaissances générales acquises lors des stages (lecture de carte, techniques culturales, machinisme agricole,...)
- Entretien de motivation, uniquement pour certains candidats

Anne-Catherine Rinckenberger, *Responsable de la Coordination des enseignements*

Synthèse

